

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du mardi 16 mars 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT et UN, le mardi 16 mars, le Conseil communautaire s'est réuni à dix-neuf heures à la Salle Beg Er Lann de Sainte-Hélène, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

Convocations envoyées le 10 mars 2021

Compte-rendu affiché le lundi 22 mars 2021

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	LE VAGUERESSE	Serge	A donné pouvoir à Elodie LE FLOCH
	LE ROMANCER	Michèle	Présente
	THIEC	Yves	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	A donné pouvoir à Yves THIEC
	PALARIC	Richard	Présent
	LE SAUSSE	Sandrine	A donné pouvoir à Michèle LE ROMANCER
	DEMÉ	David	Présent
	LE PALLEC	Jean-Marc	Présent
	KERAUDRAN-STÉPHANT	Annick	Présente
MERLEVEZ	LE BOSSER	Bruno	absent
	PARÉ	Martine	Présente
	KERZERHO	Sylviane	Présente
	LE BLIMEAU	Didier	Présent
	CONQUISTI	Yvan	absent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-Pierre	Présent
	GAIVORT	Renée	Présente
SAINTE-HÉLÈNE	CROGUENNEC	Jean-Yves	Présent
	PERREL	Christèle	Présente
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	Présent
	HEMONIC	Alexandra	Présente
	LE GUYADER	Philippe	Présent
	FILLON	Thomas	Présent
	LE SERREC	Véronique	Présente
	LE QUER	Marie-Christine	Présente
	GUILLERMIC	Jean-Jacques	Présent

Présents : 22

Votants : 25

Secrétaire de séance : Sylviane KERZERHO

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 28 janvier 2021

Rapporteur : Sophie LE CHAT

Madame La Présidente met aux votes le compte rendu de la réunion du Conseil communautaire du 28 janvier 2021. Le compte-rendu a été transmis par mail le lundi 15 février 2021.

Après délibération, le compte rendu du précédent Conseil communautaire est adopté à l'unanimité par les membres présents et représentés.

2. Prise de compétence Mobilité

Rapporteur : Élodie LE FLOCH

L'objectif de la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (dite loi « LOM ») est de couvrir l'ensemble du territoire national par des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) locale. Si initialement, seules les communautés d'agglomérations, les communautés urbaines, et les métropoles étaient obligatoirement AOM à l'échelle intercommunale, les communautés de communes sont appelées à se prononcer sur la prise de la compétence d'organisation de la mobilité avant le 31 mars 2021.

Selon le calendrier arrêté par la loi LOM, les communautés de communes qui n'exercent pas la compétence statutaire « Mobilité » et qui n'ont pas la qualité d'AOM devront, si elles le souhaitent, se prononcer avant la date du 31 mars 2021.

Si les communautés de communes pouvaient, avant l'entrée en vigueur de la LOM, exercer tout ou partie de la compétence d'organisation de la mobilité au titre de leurs compétences facultatives, la loi les invite à statuer définitivement avant cette date butoir pour un exercice effectif au 1er juillet 2021.

Cette prise de compétence s'effectue selon la procédure de droit commun réunissant les critères suivants :

- Le vote de délibérations concordantes par les communautés et leurs communes membres,
- Une règle de majorité qualifiée pour acter le transfert de la compétence « mobilité » à l'EPCI,
- Un positionnement des communes entériné par délibération des conseils municipaux dans un délai maximal de trois mois après la délibération de la communauté.

En cas d'absence de vote par un conseil municipal, l'avis de la commune concernée est réputé favorable.

Pour information : la majorité qualifiée requise correspond à l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit par ailleurs nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale de l'intercommunalité.

Les communautés de communes qui souhaitent également reprendre les services de transports régionaux intégralement réalisés dans leur ressort territorial en font la demande expresse, et les récupèrent dans un délai déterminé d'un commun accord avec la région.

A défaut, la région deviendra, par substitution, AOM locale sur le territoire des communautés de communes concernées dès le 1er juillet 2021.

Ultérieurement, les communautés de communes qui ne se seraient pas dotées de la compétence Mobilité auront néanmoins l'opportunité de la récupérer, si elles fusionnent avec d'autres communautés de communes ou créent ou adhèrent à un syndicat mixte ayant le statut d'AOM.

Le retour de compétence de la région vers les communautés interviendrait ainsi dans un délai de 18 mois à compter de ces faits générateurs mais n'impliquerait pas obligatoirement la reprise des lignes régionales dans leur ressort territorial.

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** comme suit les statuts de la communauté de communes en ajoutant la compétence facultative « mobilité » conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019,
- **DE SOLLICITER** les communes membres de la communauté de communes, conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin qu'elles se prononcent au sujet de cette modification statutaire,
- **DE PRECISER QUE**, sans réponse de leur part dans un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire, leur décision sera réputée favorable.

3. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Général

Rapporteur : Serge LE VAGUERESSE

Le débat d'orientation Budgétaire (DOB) participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

L'objectif du DOB :

- ✓ Echanger sur les orientations budgétaires de la collectivité,
- ✓ Informer sur la situation financière de celle-ci.

Dispositions légales :

- ✓ Contexte juridique :

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L.22312-1 du CGCT).

- ✓ Contenu du DOB :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers,
- Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité,
- Les hypothèses d'orientations fiscales et tarifaires retenues,

- Les hypothèses de financement des actions entre les communes et l'EPCI,
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice (l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget),
- La structure des effectifs,
- Les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- La durée effective du travail,
- L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,
- La démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

La Trésorerie ayant transmis les comptes de gestion de la collectivité, nous sommes en mesure de transmettre aux conseillers des résultats provisoires de 2020 fiables.

La présentation est proposée par budget, avec les rubriques suivantes :

- _ Compte administratif provisoire
- _ Tendances et Enjeux
- _ Les leviers d'action : pacte financier et fiscalité
- _ Focus par service/compétence
- _ Structure de la dette
- _ Données générales sur les effectifs

Dépenses de fonctionnement

	2019	2020 (montant provisoire)
Dépenses réelles	1 881 000€	1 771 000 €
Dépenses d'ordre	153 000 €	218 000 €
Total	2 034 000 €	1 989 000 €

Recettes de fonctionnement

	2019	2020 (montant provisoire)
Recettes réelles	2 508 000 €	2 256 000 €
Dépenses d'ordre	8 000 €	3 000 €
Total	2 516 000 €	2 259 000 €

Dépenses d'investissement

	2019	2020 (montant provisoire)
Dépenses réelles investissement	602 000 €	803 000 €
Dépenses d'ordre	9 000 €	44 000 €
Total	611 000 €	847 000 €
Dont dépenses financières	Dont 116 059,72 € de dépenses financières	Dont 111 790,48 € de dépenses financières

Recettes d'investissement

	2019	2020 (montant provisoire)
Recettes réelles	513 438 € FCTVA, excédent de fonctionnement	740 000 € FCTVA : 20 000 € Excédent de fonctionnement (1068) : 320 000 € Emprunt : 400 000 €

Ligne de Trésorerie

Au 1^{er} janvier 2021, la ligne de Trésorerie n'est pas utilisée.

Résultat provisoire 2020

	Pour 2020	Avec la reprise des résultats des exercices précédents
excédent de fonctionnement	269 400	915 200
excédent d'investissement	157 500	167 700
excédent total	426 800	1 082 800

L'**excédent de fonctionnement** permet de définir la solidité de la collectivité et de déterminer les capacités d'investissement.

L'excédent de fonctionnement est de 269 400 € en 2020, et il était de 482 032 € en 2019, Soit **une baisse de l'excédent net de 213 000 € entre 2019 et 2020.**

Les principales explications viennent de :

_ la diminution du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) de 130 000 € entre 2019 et 2020,

_ l'augmentation des amortissements suite aux régularisations de 76 828 €

Ces deux explications représentent à elles seules un impact de 206 000 €.

La **capacité d'autofinancement** (CAF brute) représente l'excédent des produits de fonctionnement réels (encaissables) par rapport aux charges de fonctionnement réelles (décaissables). Il doit permettre, a minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel de disposer de financement propre pour les investissements. La CAF nette représente ainsi le total des ressources disponibles de la collectivité pour investir.

	2018	2019	2020 (provisoire)
Produits réels de fonctionnement	1 973 311	2 114 637	2 127 957
- charges réelles de fonctionnement	1 628 300	1 509 342	1 726 313
= CAF Brute	345 011	605 295	401 644
- remboursement en capital	125 141	116 060	111 790
= CAF nette	219 871	489 235	289 854

Les leviers d'action : pacte financier et fiscalité

Un pacte financier entre les communes et l'intercommunalité

Cette baisse structurelle de l'excédent de fonctionnement a conduit le bureau à travailler sur un pacte financier entre les communes et la CCBBO pour minimiser l'impact financier de l'exercice de certaines compétences. Certains services seraient ainsi financés en totalité ou en partie par les communes.

Ce pacte financier sera travaillé en commission et présenté aux conseillers dans le premier semestre 2021.

Voici les premiers éléments de travail :

Opération	Kervignac	Plouhinec	Merlevenez	Nostang	Sainte-Hélène	Total opération
2 agents de surveillance de la voie publique durant 4 mois	- €	19 000 €	- €	- €	- €	19 000 €
Chargé de mission Contrat CAF 4 mois	3 674 €	2 978 €	1 786 €	866 €	696 €	10 000 €
Technicien informatique (estimation sur 1 an, recrutement en cours)	12 860 €	10 423 €	6 250 €	3 030 €	2 437 €	35 000 €
Chargée de développement économique (sur 6 mois en 2021)	6 430 €	5 212 €	3 125 €	1 515 €	1 219 €	17 501 €
Instructeur du Droit des sols (sur 6 mois en 2021)	18 648 €	15 113 €	9 062 €	4 393 €	3 534 €	50 750 €
Total pour la commune	41 612 €	52 726 €	20 223 €	9 804 €	7 886 €	132 251 €

Les enjeux sont détaillés dans les focus par services/compétences.

Fiscalité

Les EPCI à fiscalité propre sont également concernés par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le montant de la compensation versé en 2021 à chaque EPCI à fiscalité propre sera égal au montant annuel moyen du produit des rôles supplémentaires de taxe d'habitation sur les résidences principales émis au profit de l'EPCI à fiscalité propre en 2018, 2019 et 2020.

Le montant de la compensation sera versé par l'Etat à chaque EPCI à fiscalité propre sous la forme d'une fraction du produit net de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Il en résulte qu'il n'est pas possible en 2021 de modifier le volume de compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales à recevoir.

Des ajustements fiscaux seront proposés lors du vote du budget

_Réflexion sur l'exonération de la part intercommunale d'une partie de la CVAE sur les installations industrielles durant 5 ans ;

_ Proposition de répercuter l'inflation sur les impôts locaux (Taxe foncière (bâti), Taxe foncière (non bâti) et Cotisation foncière entreprise (CFE), soit une augmentation de 1% (gain d'environ 6 000 € avec bases constantes) ;

_ Proposition d'augmenter de 10 000 € le produit de la taxe GEMAPI (140 000 € au lieu de 130 000 €) ;

_ Proposition de mise en place de la taxe de séjour intercommunale pour financer en partie la compétence Tourisme (estimation de l'exercice de la compétence en cours).

Compétences obligatoires

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêts communautaires

Aménagements des zones d'activités

Une consultation pour une étude de requalification de l'ensemble des zones d'activités est en cours, l'estimation est de 45 000 €, le montant des subventions attendues est de 38 000 €.

Cf. présentation des budgets annexes des zones d'activités.

Développement économique

Chargée de mission développement économique : financement attendu de l'Etat (au titre du Plan de Relance) à hauteur de 50 % sur 2021.

Mise en place d'Aides économiques : 30 000 €

- Aides à l'installation des agriculteurs (3 par an) : 7 500 €
- Aides à l'installation des ostréiculteurs (3 par an) : 7 500 €
- Pass'Commerce et Artisanat (5 par an) : 15 500 € (versement de 25 000 € avec remboursement de la Région de 50 %)

Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés

Cf. présentation du budget annexe du service de prévention et de gestion des déchets

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

La gestion des aires d'accueil de Plouhinec et de Kervignac bénéficie d'une subvention de la CAF à hauteur de 30 000 €.

Les voyageurs paient une redevance d'occupation des places et leurs consommations d'eau et d'électricité. Le montant des recettes était de 11 400 € en 2020.

Ces recettes couvrent les frais d'entretien et de travaux courants.

Le volume de travail pour l'entretien correspond à environ un mi-temps. En 2021, les agents ne seront pas remplacés l'été.

A noter : les policiers municipaux interviennent régulièrement en soutien aux agents d'entretien pour le dialogue avec les familles.

Gestions des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations (GEMAPI)

Il est proposé d'augmenter légèrement le produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations, et de la passer à 140 000 € (130 000 € en 2020).

Les actions prévues pour 2021 sont :

- _ Subvention au Syndicat mixte de la ria d'Etel (une augmentation du montant est à prévoir en 2021),
- _ Subvention au SAGE,
- _ Suite de l'étude d'érosion du tombolo de Plouhinec à Gâvres,
- _ Travaux de l'épi de la rivière d'Etel.

Compétences optionnelles

Création, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire

Salle de sports de Bellevue à Merlevenez

Des travaux de rénovation sont prévus, et s'étaleront sur 2021 et 2022.

opération	Montant total estimé	Subvention attendue
rénovation salle de sports Merlevenez	900 000 €	668 000 €

Base nautique de la vieille chapelle à Sainte-Hélène

Des travaux de rénovation sont prévus, et s'étaleront sur 2021 et 2022.

opération	Montant total estimé	Subvention attendue
Base nautique Sainte-Hélène	60 000 €	30 000 €

Village de Remoulin : Cf. présentation du budget annexe

Maison France Service et Animation numérique

Le service est organisé au siège de la CCBBO et dans les cyberbases de Plouhinec et Kervignac

La CCBBO bénéficie d'une subvention de l'Etat de 30 000€ et d'un accès aux formations et au réseau national des France Services.

Des animations ont lieu régulièrement (informations aux agents des communes, informations au public)

Certains partenariats ont un coût financier :

Pour information, Subventions 2020 :

- Boutique de droit : 4 000 €
- Mission locale : 18 000 €
- Le coin des aidants : 3 600 €

Un réaménagement du siège est devenu nécessaire avec la montée en puissance de la fréquentation de la Maison France Service (plus de permanences et de services, plus de flux de public, plus de diversité des publics). Une consultation est en cours auprès d'un programmiste pour étudier les aménagements possibles. L'estimation du coût de l'étude est de 25 000 €.

Emploi et Transition professionnelle

_ Le projet SEVE pour l'Emploi permettra une nouvelle subvention (25 000 € en 2021 et 2022)

_ Projet Premières heures ACTE, financement d'environ 20 000 € en plus en fonctionnement et autant en investissement. Un travail est en cours avec la Direccte et le Département pour étudier les différentes possibilités.

Pour information, subventions aux associations 2020

- Les pieds dans la vase 4 000 €
- Le chant de l'eucalyptus 3 000 €
- La fête de l'huître 1 000 €

Action sociale

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Le budget du CIAS bénéficie d'une subvention minime du budget général (600€) pour permettre d'organiser des moments conviviaux entre les administrateurs du CIAS.

La création d'un centre intercommunal d'action sociale a eu pour objectif d'optimiser les dégrèvements de charges sociales pour les agents titulaires mis à dispositions.

Le budget sera d'environ 450 000 € pour 2021, ce qui représente le salaire annuel pour les 17 personnes mises à disposition.

Les recettes sont constituées des remboursements du GCSMS, qui sont appelées mensuellement, sur la base des dépenses réelles.

Service d'Aide à domicile (SAAD)

Le Service d'Aide à domicile est constitué en Groupement de coopération sociale et médico-sociale dont Mme Paré est l'Administratrice. Il couvre les 5 communes de la CCBBO et Gâvres, Locmiquélic, Riantec et Port-Louis.

Le service compte environ 107 aides à domicile (avec les CDD), pour environ 115 400 heures d'intervention à l'année, chez environ 650 usagers.

Assainissement non collectif

Cf. présentation du budget annexe.

Compétences facultatives

Mobilité

Une étude devrait commencer rapidement pour étudier les usages et les besoins des habitants pour leur mobilité.

Le cabinet d'étude retenu aura pour mission de faire une étude globale des mobilités sur le territoire. Le montant estimé est de 77 316 € TTC en investissement. Une subvention est attendue de 26 000 € (soit 40 % du HT).

Police intercommunale

Pour améliorer le fonctionnement du service de police durant l'été, les embauches d'agents de renfort (Agents de sécurisation de la voie publique : ASVP) seront portées par la CCBBO. Ces agents seront embauchés pour 4 mois, la commune de Plouhinec remboursera intégralement les salaires.

Réseaux publics et services locaux de communications électroniques

Par délibération du 15 novembre 2017, la CCBBO s'est engagée dans le programme de déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire. Le financement du déploiement est d'environ 315 000 € d'investissement par an pour la CCBBO (convention 2019-2023).

2019	2020	2021	2022	2023	Total
315 060	315 060	315 060	315 060	315 060	1 575 300

Pour rappel, en 2017 et 2018, la CCBBO a payé 313 500 € au titre de la précédente convention.

Délégation de maîtrise d'ouvrage et prestations

Clôture du budget de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Sainte-Hélène

En attente de l'accord de l'architecte sur les indemnités de résiliation. Des opérations de régularisation sont en cours en ce début d'année.

Services communs aux 5 communes portés par la CCBBO

Ces services communs pourraient faire l'objet d'un remboursement des communes, un pacte financier est à construire pour valider le financement et les clés de répartition entre les communes.

- Sécurité et maintenance Informatique (environ 35 000 €) : Technicien informatique : poste mutualisé avec les communes (6 mois pour 2021)
- Instruction du Droit des Sols (environ 100 000 €) : 3 instructeurs d'urbanisme (6 mois en 2021)
- Contrat global territorial avec la CAF Chargé de mission pour établir le diagnostic de territoire et l'analyse des besoins sociaux en partenariat avec la CAF (contrat de 4 mois, environ 10 000 €).
- 2 Agents de sécurisation de la voirie publique (ASVP) : renfort pour 4 mois, remboursement intégral par Plouhinec (environ 19 000€).

Encours de la dette

	2019	2020	2021	2022	2023
Echéances annuelles	132 351.11 €	127 478 €	148 041,04 €	100 594,80 €	100 399.22 €
Dont capital	112 720.24 €	111 790. 94 €	134 912,47 €	91 016.28 €	93 345,01 €
Dont intérêts	19 630.87 €	15 687. 06 €	13 128.57 €	9 578.52 €	7 054.21 €

Focus sur la gestion des ressources humaines

Structure des effectifs au 1^{er} janvier 2021 :

- 54 agents au total dont 26 titulaires (soit 47,64 ETP)
- Budget général : 15 titulaires, 10 contrat à durée déterminée (CDD), 17 contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)
- SPED : 8 titulaires
- SPANC : 2 titulaires
- Remoulin : 1 titulaire et 1 CDD

Informations sur les dépenses de personnel 2020 avec notamment des éléments sur la rémunération :

Chapitre 12 charges de personnel :

- 1 212 628,23 € (budget général)
 - 49 594.41 € (Remoulin)
 - 366 059.80 € (SPED)
 - 65 288,13 € (SPANC)
- Total : 1 693 570.57 € (tous budgets confondus)**

La rémunération brute des fonctionnaires contractuels ou titulaires se décomposent ainsi :

- Traitements indiciaires 2020 : **799 513.94 € brut**
- Régimes indemnitaires 2020 : **158 471.99 € brut**
- Nouvelles bonifications indiciaires 2020 : **10 379.49 € brut**
- Heures supplémentaires rémunérées 2020 : 89.58 heures ont été rémunérées sur l'année 2020 pour un total de **1267.12 € brut**

La rémunération brute des agents en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) des chantiers nature et patrimoine s'élève pour 2020 à : **203 275 €**

La durée effective du travail : 35 h hebdomadaires, 1 607 heures à l'année pour les fonctionnaires contractuels et titulaires -
26 h hebdomadaires, pour les agents d'entretien des chantiers nature et patrimoine.

La démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines : un travail est en cours avec la coopération des représentants du personnel pour **définir les lignes directrices de gestion du personnel** pour le mandat. Les travaux devraient se terminer pour la fin du premier semestre 2021.

Vu l'avis de la Commission finances du 9 mars 2021,

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées.

4. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Service Public d'Elimination des Déchets (SPED)

Rapporteur : Jean-Pierre GOURDEN

Le compte administratif provisoire 2020 :

Dépenses de fonctionnement

	2019	2020 (montant provisoire)
Dépenses réelles	1 879 281,25 €	1 799 142,87 €
Dépenses d'ordre	131 359,06 €	68 766,89 €
Total	2 010 640,31 €	1 867 909,76 €

Recettes de fonctionnement

	2019	2020 (montant provisoire)
Recettes réelles	2 038 919,16 €	1 879 576,65 €
Dépenses d'ordre	24 053,56 €	24 053,60 €
Total	2 062 972,72 €	1 905 605,29 €

Dépenses d'investissement

	2019	2020 (montant provisoire)
Dépenses réelles investissement	144 367,11 €	142 818,78 €
Dépenses d'ordre	24 053,56 €	24 053,60 €
Total	168 420,67 €	166 872,38 €

Recettes d'investissement

	2019	2020 (montant provisoire)
Recettes réelles investissement	60 178,00 €	86 774,67 €
Recettes d'ordre	131 359,06 €	68 766,89 €
Total	191 537,06 €	155 541,56 €

RESULTAT PROVISoire :

	Année 2020	Avec la reprise des résultats des exercices précédents
Section de fonctionnement	37 695,53 €	37 695,53 €
Section d'investissement	- 11 330,82 €	266 791,60 €
Excédent total	26 364,71 €	304 487,13 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement 2021 :

Des dépenses supplémentaires sont prévues pour l'année 2021 par rapport à l'année 2020 en raison des évolutions des conditions financières des contrats en cours ou des prestations supplémentaires :

Surcoût de 104 360 € en 2021, notamment sur les prestations de :

- Augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)
- Avenant au marché de collecte avec le prestataire COVED
- Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles - nouvelle convention AQTA avec augmentation du prix à la tonne et de la TGAP ;
- Coût de traitement du tout-venant en Combustible Solide de Récupération (CSR);
- Révision des prix sur l'ensemble des prestations de collecte et traitement : augmentation entre 2 et 3 % ;
- Lavage des points d'apport volontaire (verre, papiers et EMZ) : 19 740 € - refacturation possible aux communes au prorata du nombre de conteneurs ;

Les consultations en cours :

- Etude pour une analyse financière du service et la révision de la grille tarifaire – consultation en cours : 2 offres reçues en date du 19/02 (24 000 € et 8 300 € - analyse en cours)
- Mise en œuvre du PLPDMA - consultation en cours – réponse attendue pour le 5 mars : estimation 15 à 20 000 € pour une mission complète sur un an, soit environ 7 000 € sur le budget 2021 si la prestation démarre en septembre ;
- Etude de pertinence et de faisabilité pour la création d'une recyclerie : consultation en cours – estimation 22 000€, étude subventionnée à hauteur de 70% par l'ADEME ;
- Caractérisation des flux OMR et des flux déchèterie (tout-venant, bois, ferraille et meubles) : consultation en cours - estimation 15 000 €, opération subventionnée à hauteur de 50% aides par l'ADEME.

Frais de personnel 2021 :

Dans l'ensemble, les frais de personnel seront en baisse du fait de :

- La suppression du poste pour le suivi des éco-manifestations (0,4 ETP) en 2021 : missions réparties entre le poste de technicien Prévention et les agents techniques polyvalents ;
- La nouvelle répartition des missions de la Coordinatrice Economie Circulaire et Communication pour l'année 2021 : 10% consacré aux Déchets (au lieu de 50%) – 90% à la communication sur le budget général ;
- Le remplacement de l'agent de facturation - comptabilité sur un mi-temps au lieu d'un temps plein de janvier à mi-avril.

Les dépenses de fonctionnement seront financées par une reprise partielle du résultat de l'exercice antérieur afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Recettes de fonctionnement 2021 :

Les prix de reprise des matériaux font apparaître une tendance à la baisse – ces recettes fluctuent et sont ainsi difficiles à estimer. *A titre d'exemple, PEHD racheté à 108 € la tonne en janvier 2019, recette nulle en novembre 2020. PET clair à 310 € la tonne en janvier 2019, 149 € en novembre 2020.*

Afin de compenser ces pertes de recettes et couvrir les dépenses supplémentaires détaillées ci-dessus, une augmentation de 5% des tarifs de la redevance incitative a été votée en décembre 2020, soit une recette supplémentaire de l'ordre de 85 000 €.

Les atténuations de charges correspondront à la refacturation des frais de personnel au budget général :

- 90 % d'un ETP pour le poste de chargé de communication ;
- 10% d'un ETP pour la Mobilité.

Une recette supplémentaire pourra aussi être perçue pour la refacturation aux communes des frais engagés pour le lavage des points d'apport volontaire.

Les subventions d'exploitation concerneront les soutiens CITEO et les aides de l'ADEME pour l'étude de faisabilité pour le projet de recyclerie et les caractérisations des flux ordures ménagères et déchèterie.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement 2021 :

Les dépenses d'investissement réalisées en 2020 concernaient principalement les travaux de sécurisation qui ont été effectués à la déchèterie en septembre 2020 pour la création de plateformes de stockage à plat pour les végétaux et les gravats et la mise en place de garde-corps sur la plateforme haute de la déchèterie. Les principales dépenses d'investissement prévues pour l'année 2021 sont :

- Les frais d'études dans le cadre du projet de réhabilitation de la déchèterie (maitrise d'œuvre, relevés topo, études de sol ...)
- Les travaux de réhabilitation à compter de l'automne 2021 en fonction de l'avancement du projet ;
- La mise en place d'un contrôle d'accès pour la plateforme de stockage des déchets verts à Plouhinec (estimation 19 000 €) ;
- L'achat de bacs, composteurs et colonnes d'apport volontaire.

Recettes d'investissement 2021 :

Les recettes d'investissement prévues pour l'année 2021 sont les subventions attribuées pour le projet de réhabilitation de la déchèterie (DETR : 105 000 € en RAR et la Région : 240 000 €), ainsi qu'une partie de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Les travaux de réhabilitations pour la déchèterie devront alors être financés par un emprunt d'environ 1 000 000 € (sur la base d'un projet de 1 400 000 €). Le service n'a plus d'emprunt en cours.

Vu l'avis de la Commission Finances du mardi 9 mars 2021,

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées.

5. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC)

Rapporteur : Jean-Pierre GOURDEN

Le compte administratif provisoire 2020 :

Dépenses de fonctionnement

	2019	2020 (montant provisoire)
Dépenses réelles	176 853,33 €	80 366,73 €
Dépenses d'ordre	4 612,78 €	4 612,76 €
Total	181 466,11 €	84 979,49 €

Recettes de fonctionnement

	2019	2020 (montant provisoire)
Recettes réelles	115 131,17 €	57 505,06 €
Dépenses d'ordre	-	-
Total	115 131,17 €	57 505,06 €

Dépenses d'investissement

	2019	2020 (montant provisoire)
Dépenses réelles investissement	-	-
Dépenses d'ordre	-	-
Total	-	-

Recettes d'investissement

	2019	2020 (montant provisoire)
Recettes réelles investissement	-	-
Recettes d'ordre	4 612,78 €	4 612,76 €
Total	4 612,78 €	4 612,76 €

RESULTAT PROVISoire :

	2020	Avec la reprise des résultats des exercices précédents
Section de fonctionnement	- 27 474,43 €	- 37 514,52 €
Section d'investissement	4 612,76 €	10 342,26 €
Déficit total	22 861,67 €	27 172,26 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement 2021 :

Les dépenses de fonctionnement ont baissé en 2020 par rapport à 2019 en raison de la fin du programme de réhabilitations des installations d'assainissement non collectif.

Les charges à caractère général du service sont estimées à 8 800 € et concernent les fournitures diverses, la maintenance du logiciel, l'entretien du véhicule, l'assurance et les charges de structure.

Les charges de personnel seront inférieures en 2021 car le service comprend 2 agents titulaires mais 1 agent passe à 80% à compter du 1^{er} mars.

De plus, sans le programme de réhabilitations et au vue du nombre de contrôles à réaliser, le fonctionnement du service nécessite désormais 1,2 ETP, soit une refacturation des frais de personnel à hauteur de 0,6 ETP à compter du 1^{er} mars au budget général (agent mis à disposition pour l'entretien des espaces verts).

Recettes de fonctionnement 2021 :

Les recettes réelles sont inférieures en 2020 en raison des subventions en moins de l'Agence de l'Eau (fin du programme de réhabilitations et aucune aide sur les contrôles du neuf depuis 2020).

En atténuation de charges, on retrouvera la refacturation des frais de personnel au budget général (0,6 ETP à compter du 1^{er} mars 2021).

Les autres recettes du service proviennent principalement des redevances de contrôles facturées aux usagers, sur la base de :

- 40 contrôles de conception et réalisation
- 320 contrôles de bon fonctionnement
- 50 contrôles de cession immobilière

Un maintien des tarifs 2020 sur l'année 2021 a été voté en décembre 2020.

Une demande a été réalisée auprès de l'Agence de l'Eau pour une aide exceptionnelle pour combler le déficit de fonctionnement 2020 – réponse négative en date du 04/02.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Aucun investissement n'est prévu au SPANC sur l'année 2021.

Vu l'avis de la Commission Finances du mardi 9 mars 2021,

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées.

6. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Village de Remoulin

Rapporteur : Véronique LE SERREC

Le compte administratif provisoire Budget Village de Remoulin 2020 :

	Pour 2020	Avec la reprise des résultats des exercices précédents
déficit de fonctionnement	63 013.54 €	+ 17 403.95 €
excédent d'investissement	1 524,62 €	+ 43 276.97 €
Total	-61 488.92 €	+ 60 680.92 €

Le déficit de l'année 2020 est dû à la crise sanitaire et les reports sur l'année 2021 et 2022 et annulations de locations de salle sur 2020.

L'excédent de fonctionnement d'un montant de **80 417.49 €** (1068 déduit) 2019 (résultat de clôture) ainsi que l'excédent d'investissement **41 752.35 €** (résultat de clôture) permettent de terminer l'année 2020 malgré tout avec un excédent global provisoire de **60 680.92 €**

Pour l'emprunt : le remboursement annuel capital + intérêts s'élève à 12 467.35 €

Le personnel d'entretien du village sera réaffecté aux autres équipements.

Vu l'avis de la Commission Finances du mardi 9 mars 2021,

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées.

7. Débat d'orientation budgétaire du budget de l'Ecole de Sainte-Hélène

Rapporteur : Jean-Yves CROGUENNEC

Le compte administratif provisoire école 2020

	Pour 2020	Avec la reprise des résultats des exercices précédents
fonctionnement		
déficit d'investissement	-11 987.9	+ 54 312.34 €
Total	-11 987.9	+ 54 312.34 €

En 2021, quelques dépenses de régularisations de frais avec l'architecte devraient encore intervenir, l'objectif est de clôturer ce budget à la fin de l'année.

Vu l'avis de la Commission Finances du mardi 9 mars 2021,

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées.

8. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Zone d'Activité Porzo 1 à Kervignac

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

Pas de recettes ni de dépenses en 2020.

Quelques terrains peuvent encore être vendus sur la zone. Les ventes se feront en fonction des opportunités.

Vu l'avis de la Commission Finances du mardi 9 mars 2021,

Après en avoir délibéré, il est proposé aux élus présents et représentés :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées.

9. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Zone d'Activité Porzo 2 à Kervignac

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

Le projet d'aménagement de l'extension est en cours d'instruction auprès des Autorités environnementales et des services d'Etat.

Le projet d'aménagement a été remanié plusieurs fois en fonction des différentes contraintes et obligations réglementaires. Un reboisement est à prévoir.

A ce jour, le coût de l'opération est le suivant (les études sont en cours de réalisation et seront payées sur 2021) :

Acquisition terrain à aménager	950 000 €
Achat parcelle CCBBO	120 000 €
Achats parcelles Kervignac (à rembourser in fine)	825 000€
achats d'étude et de prestation de service	
étude environnementale	22 435 €
étude acoustique	2 200 €
étude AMIKIRO	1 021 €
étude agricole éviter compenser réduire	5 535 €
étude d'impact agricole	4 002 €
Dossier Loi sur l'Eau	2 990 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre (géomètre, géotechnie, VRD, paysage, architecte)	22 530 €

Vu l'avis de la Commission Finances du mardi 9 mars 2021,

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées.

10. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Zone d'Activité Kerrio à Kervignac

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

Le permis d'aménager est en cours de réalisation pour intégrer les remarques de l'architecte des Bâtiments de France et de la DDTM.

Vu l'avis de la Commission Finances du mardi 9 mars 2021,

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées.

11. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Zone d'Activité Kerros/ Bisconte à Plouhinec

Rapporteur : Sophie LE CHAT

Un terrain sera acheté cette année. L'étude environnementale est en cours. Le recrutement d'un maître d'œuvre est à prévoir.

Vu l'avis de la Commission Finances du mardi 9 mars 2021,

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées.

12. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Zone d'Activité de Bellevue à Merlevenez

Rapporteur : Martine PARÉ

Le terrain sera acheté cette année.

Vu l'avis de la Commission Finances du mardi 9 mars 2021,

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées.

13. Demande de Fonds social Européen Chantiers nature et patrimoine pour 2021

Rapporteur : Jean-Yves CROGUENNEC

La Communauté de Communes assure le fonctionnement de deux chantiers de transition professionnelle et de l'atelier « ACTE ».

Ces dispositifs assurent un accompagnement et des mises en situation d'emploi dans des entreprises du territoire pour environ 30 personnes chaque année, l'objectif est de permettre à des demandeurs d'emploi de retrouver un emploi durable.

En moyenne, sur les 30 personnes suivies, 25 bénéficient d'une « sortie dynamique », c'est-à-dire : un emploi durable, un emploi dans une entreprise d'insertion, un CDD ou une formation.

L'atelier est financé à 83 % par le Département et une étude est en cours pour bénéficier en plus de fonds d'Etat au titre du plan national de lutte contre la pauvreté. Le montant total annuel du coût du service est d'environ 120 000 €.

Les chantiers de transition professionnelle sont financés par l'Union Européenne, l'État et le Département au titre des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (IAE). Le montant total annuel du coût des chantiers est de 293 900 €, la dépense est intégralement couverte par les subventions.

Le présent plan de financement concerne les dépenses d'encadrement et d'accompagnement socio-professionnel des chantiers Nature et Patrimoine.

Le financement du Fonds Social Européen (FSE) couvre uniquement les dépenses d'encadrement et d'accompagnement socio-professionnel (ce qui correspond aux salaires de 3 agents- 2.5 ETP).

De manière à déposer la demande de fonds social européen pour 2021, il est proposé aux conseillers communautaires d'approuver le plan de financement suivant.

Plan de financement Encadrement technique et socio-professionnel des agents des Chantiers Nature et Patrimoine

Dépenses	Montants	Financeurs	Montants
Dépense de personnel	105 250 €	FSE (50 %)	63 151,70 €
Forfait de dépenses indirectes	21 050 €	Département	40 000 €
		DIRECCTE	10 288,30 €
		Autofinancement	12 860 €
Total	126 300 €		126 300 €

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan de financement présenté ci-dessus.

14. Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021 pour l'étude des requalifications des Zones d'Activités

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

Le projet de requalification des zones d'activités s'inscrit dans une démarche stratégique globale de développement économique du territoire à l'échelle intercommunale.

Pour mieux appréhender les besoins de requalification des zones d'activités de son territoire, une étude paraît pertinente. Cette étude complète des zones d'activités, devrait permettre d'harmoniser le niveau de services et l'accessibilité des différentes zones. Le projet s'inscrira dans une démarche de concertation afin de bien définir les usages et besoins de chacun.

Plan de financement

Montant estimé de l'opération	45 000 €
Subvention régionale	20 000 €
DETR	12 000 €
Autofinancement	13 000 €

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

- _ **D'APPROUVER** l'opération présentées ci-dessus,
- _ **D'AUTORISER** la Présidente à demander la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'opération,
- _ **D'AUTORISER** la Présidente à demander une subvention à la Région pour l'opération.

15. Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021 pour l'aménagement de l'extension de la zone d'activité du Porzo à Kervignac

Rapporteur : Elodie Le FLOCH

Le projet d'agrandissement de la zone industrielle du Porzo, située à Kervignac est en préparation depuis plusieurs années, le projet a largement été modifié par les différents schémas et études urbanistiques et environnementales. Suite à d'éventuelles ultimes modifications et lorsque le projet aura reçu l'ensemble des avis favorables des services d'Etat, le plan de financement pourra être à nouveau présenté devant le conseil communautaire.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant estimé de l'opération	1 400 000 €
DETR	360 000 €
Autofinancement	1 040 000 €

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

- _ D'APPROUVER l'opération présentées ci-dessus,
- _ D'AUTORISER la Présidente à demander la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'opération.

16. Rénovation de la salle de sports : choix de l'architecte et demande de subventions

Rapporteur : Jean-Pierre GOURDEN

La salle de sports intercommunale de Merlevenez, construite en 1995, a besoin d'être rénovée.

Les objectifs de la rénovation sont :

- _ la rénovation complète du toit avec une isolation choisie selon le scénario retenu suite à l'étude thermique
- _ la rénovation des aménagements intérieurs (peinture, espace accueil, etc.) ;
- _ l'aménagement du parking avec sécurisation des accès piétons et vélo, de l'accès par le transport collectif et augmentation du nombre de place de parking ;
- _ la mise en œuvre de l'ensemble des normes concernant l'accès des personnes en situation de handicap ;
- _ la concertation avec les publics concernés pour prendre en compte les usages et les besoins de la salle. Une dizaine d'associations utilisent régulièrement la salle, ainsi que plusieurs écoles des communes membres.

En fonction du coût des travaux et des subventions effectivement obtenues, les aménagements intérieurs et les voiries pourront être décalés sur les années suivantes.

10 architectes ont été consultés pour la réalisation des travaux. L'offre la mieux-disante est celle du cabinet Jezo pour un montant de 46 427 € HT correspondant à 7% d'un montant de travaux de 631 668 € HT.

Le plan de financement est présenté avec les montants maximaux engagés. En fonction des réponses aux demandes de financement et du coût résiduel pour la CCBBO, le phasage des travaux sera réajusté.

Plan de financement

Montant estimé de l'opération	900 000 €
DSIL	50 000 €
DETR	211 500 €
Région	220 000 €
Département	187 000 €
Autofinancement	232 000 €

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

- _ **DE VALIDER** le projet de rénovation de la salle de sports intercommunale,
- _ **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise JEZO pour un montant de 46 427 € HT correspondant à 7 % du montant des travaux.
- _ **D'AUTORISER** la Présidente à signer les documents nécessaires aux demandes de subvention,
- _ **D'AUTORISER** la Présidente à mener une consultation pour la réalisation de ce projet.

17. Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021 pour la création d'un poste en ingénierie développement économique

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

Le service de Développement économique de la CCBBO est en construction. Le présent projet est complémentaire de l'étude de requalification des zones d'activités du territoire. Le chargé de Développement économique aura pour mission plus large d'établir un diagnostic de l'ensemble des acteurs économiques du territoire (y compris hors ZA) et de veiller à l'intégration de la stratégie et des actions définies dans l'étude dans une vision plus large du Développement économique pour le territoire.

Ainsi les principales missions du poste seront :

- Élaborer et animer le projet économique du territoire.
- Mettre en place les partenariats et des méthodologies de travail avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème du Développement économique.
- Être relais auprès des partenaires institutionnels pour les chefs d'entreprises et ceux ou celles qui aspirent à le devenir. Ce contact de proximité permet d'orienter et de soutenir le porteur de projet dans ses démarches.
- faciliter l'accès aux dispositifs d'aides et de conseils proposés par l'Etat, le Région et les chambres consulaires (CMA, CCI, CA)
- Accompagner et instruire, sur un mode partenarial, les projets d'implantation, de création et de développement des acteurs économiques.

- Organiser et mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement des acteurs économiques, avec une vision stratégique forte sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (Economie circulaire, label « Employeur solidaire »)
- Assurer la promotion économique du territoire pour renforcer son attractivité
- Commercialiser l'offre de services du territoire (emplois, disponibilités foncières et immobilières, zones d'activités, pépinières, etc.)

Montant estimé de l'opération	50 000 € (plafond de la subvention)
DETR	25 000 € (50 % la première année et 25% la seconde)
Autofinancement	25 000 €

Ce montant correspond au plafond de la demande de subvention, le salaire du chargé.e de mission sera ajusté en fonction du profil. La subvention est de 50 % du salaire versé.

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

- _ **D'APPROUVER** l'embauche d'un.e chargé.e de mission sur l'ingénierie du développement économique,
- _ **D'AUTORISER** la Présidente à demander la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le poste.

18. Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021 pour l'achat de matériel de visio-conférence pour la Maison France Services

Rapporteur : Martine PARÉ

Les dispositifs de DETR permettent de prétendre à une aide pour l'équipement en matériel de visio-conférence des Maison France Service. Il est proposé au conseil de demander cette aide.

Plan de financement

	Dépense ou plafond	Taux	Montant
Subvention DETR demandée :	3 500 €	80 %	2 800 €
Autofinancement :			700 €
TOTAL	-	-	3 500 €

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

- _ **D'APPROUVER** l'opération présentées ci-dessus,
- _ **D'AUTORISER** la Présidente à demander la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'opération.

19. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 pour la réhabilitation, la mise aux normes et la sécurisation intérieure et extérieure de la base nautique de kayak à Sainte-Hélène

Rapporteur : Jean-Pierre GOURDEN

La base kayak située à la pointe de la Vieille Chapelle à Sainte-Hélène a besoin d'une rénovation intérieure et d'un aménagement extérieur.

L'association Cercle Nautique de la Ria d'Étel occupe à titre gracieux le local. L'association mène des actions positives pour le territoire : animation touristique de la Ria d'Étel, mise en valeur du site auprès des usagers, accès à tous à des activités nautiques, en fonction de ses capacités physiques, enfants, adultes, handicapés. Le bâtiment occupe une surface totale de 102,5 m² avec des vestiaires susceptibles d'accueillir du public scolaire, des espaces de rangement, un espace d'accueil et un espace de repos pour l'encadrant.

Le local a besoin d'une rénovation complète afin d'améliorer les conditions d'accueils des utilisateurs (scolaires, associations sportives) et respecter les normes énergétiques, de sécurité et d'accessibilité.

De plus, le site est de plus en plus visité, une attention particulière est apportée à la qualité de l'accueil pour éviter la dégradation du site.

Plan de financement

Dépenses	Montants HT	Financeurs	Taux	Montants HT
Travaux	60 000 €	DSIL	40 %	24 000 €
		Appel à manifestation d'Intérêt mesure biodiversité	20 %	12 000 €
		Autofinancement	20 %	12 000 €
Total	60 000 €	Total		60 000 €

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le projet de réhabilitation, mise aux normes et sécurisation intérieure et extérieure de la base nautique de kayak à Sainte-Hélène,
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer les documents nécessaires aux demandes de subvention pour ce projet,
- **D'AUTORISER** la Présidente à mener une consultation pour la réalisation de ce projet et signer tous les documents nécessaires au projet.

20. Elaboration d'un schéma stratégique des mobilités, d'un schéma directeur des déplacements doux et d'un plan d'action pluriannuel : choix de l'entreprise

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

Le conseil communautaire a validé, lors de la séance du 12 novembre 2020, le projet de réalisation d'une étude des mobilités du territoire, avec la réalisation d'un schéma stratégique des mobilités, d'un schéma directeur des déplacements doux et d'un plan d'action pluriannuel.

Cette étude globale comprendra plusieurs dimensions de la mobilité sur le territoire et vers les territoires limitrophes :

- _ Le réseau routier et les conditions de circulation,
- _ Le stationnement,
- _ L'organisation des dessertes de Transport collectif,
- _ Les réseaux de mode doux (piétons, vélo),
- _ Les partages de véhicules (covoiturage, autopartage).

La méthode de l'analyse :

- _ Une analyse des flux de déplacements,
- _ Une concertation des usagers,
- _ Le potentiel de développement des modes actifs (marche et vélo).

L'ensemble de ces éléments permettra de construire une stratégie du plan de mobilité et de réaliser un plan d'actions pour les années à venir.

Une consultation a été réalisée auprès de 5 cabinets d'études spécialistes des mobilités : 1 seule offre a été reçue pour un montant global de 64 430 € HT, soit 77 316 € TTC (26 975 € HT pour le schéma directeur Vélo et 37 455 € HT pour le Plan Mobilité). L'offre a été présentée lors de la commission Aménagement du jeudi 4 mars.

Au vu de la qualité de l'offre et de sa conformité aux estimations financières, il est proposé aux conseillers de retenir l'entreprise URB'Action, en groupement avec l'entreprise ITEM pour réaliser l'étude.

Le plan de financement réajusté est le suivant :

Montant de l'opération	64 430 €
Région (validé)	20 000 €
DSIL Relance (validé)	6 010 €
Autofinancement	38 420 €

Une demande de subvention complémentaire est en cours auprès de l'Etat (DSIL « classique »).

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le choix de l'entreprise URB'action pour un montant de 64 430 € HT pour la réalisation d'une étude des mobilités sur le territoire.
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer les documents nécessaires aux demandes de subvention pour cette étude.

21. Précision Vente partie de la parcelle ZL 48 Zone industrielle du Porzo à Kervignac

Rapporteur : Élodie LE FLOCH

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2020 concernant le même objet, Il convient de préciser la délibération en faisant apparaître le montant de la TVA sur marge. Voici les éléments complémentaires :

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire de céder une partie de la parcelle cadastrée ZL 48 située dans la zone industrielle du Porzo pour une superficie estimée à 7 572 m² à l'entreprise « Confection du Coglais » au prix de 15 € HT / m². La parcelle appartenant à ce jour à la commune de Kervignac, la vente à l'entreprise sera précédée d'un transfert de la parcelle à la CCBBO.



S'agissant d'une cession inférieure à 180 000 €, cette opération immobilière est dispensée de l'avis des Domaines.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37 et L.5722-3,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L.3211-14,

Vu la dispense d'avis de France Domaine,

Considérant que la parcelle ZL 48 fait partie du domaine privé communal de Kervignac,

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_ DE FAIRE L'ACQUISITION d'une superficie estimée à 7 572 m² à prélever de la parcelle cadastrée section ZL n°48 auprès de la commune de Kervignac, au prix de 15 € H.T /m², soit un prix total estimé à 113 580 € HT ;

_ DE FIXER le montant de la TVA sur marge à 20 368,68 €, soit un total TTC de 13 3948,68 € ;

_ VENDRE ladite parcelle dans le même temps à l'entreprise « Confection du Coglais » ;

_ D'AUTORISER Mme la Présidente à signer les actes de vente susmentionnés ;

_ D'AUTORISER Mme la Présidente à signer tout document se rapportant à cette affaire et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21-2. Précision Vente partie de la parcelle ZC 328 Zone industrielle du Porzo à Kervignac

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 août 2020 concernant le même objet,

Il convient de préciser la délibération en faisant apparaître le montant de la TVA sur marge. Voici les éléments complémentaires :

Il est proposé au Conseil communautaire de vendre une partie de la parcelle cadastrée section ZC n° 328 située sur la zone industrielle du Porzo, d'une contenance de 3 550 m², au prix de 15,00 euros le m². La parcelle appartenant à ce jour à la commune de Kervignac, la vente à l'entreprise sera précédée d'un transfert de la parcelle à la CCBBO.



Après délibération, les élus communautaires présents et représentés décident à l'unanimité de :

_ FAIRE L'ACQUISITION d'une partie de la parcelle ZC 328 sis à Kervignac d'une superficie estimée à 3 550 m² à border, au prix de 15 € du m² auprès de la commune de Kervignac, soit une estimation de 53 250 € HT,

_ DE FIXER le montant de la TVA sur marge à 10 011,00 €, soit un total TTC de 63 261 € ;

_ VENDRE ladite parcelle dans le même temps à la SCI YA-BE, aux mêmes conditions,

_ D'AUTORISER la Présidente à signer l'acte et tout document nécessaire à l'achat.

22. Convention de mise à disposition de personnels, de locaux et de matériels au GCSMS

Rapporteur : Martine PARÉ

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la Présidente à signer la convention de mise à disposition de moyens humains et matériels pour l'année 2021 avec le Service Aide et Accompagnement à Domicile.

La Communauté de Communes Blavet, Bellevue, Océan met à disposition auprès du Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale dénommé « Service aide à la personne des communes du Canton de Port Louis » des locaux, du personnel, des équipements et des biens consommables. Le projet de convention détaillant les conditions financières, approuvé par l'assemblée générale du GCSMS est transmis en pièce jointe aux conseillers communautaires.

Cette mise à disposition est complémentaire de la mise à disposition de personnel par le CIAS de la CCBBO : 17 agents sociaux sont mis à disposition par le CIAS, leur salaire est remboursé en intégralité.

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_ Autoriser la Présidente à signer la convention de mise à disposition de moyens humains et matériels pour l'année 2021 avec le GCSMS, Service Aide et Accompagnement à Domicile. La convention est jointe à la présente délibération.

23. Changement exceptionnel des tarifs Remoulin pour l'année 2021 (crise sanitaire)

Rapporteur : Véronique LE SERREC

Les tarifs de location de Remoulin prévoient la possibilité de louer une partie seulement du village durant la basse saison (du 16 octobre au 30 avril). Pour faciliter les locations cet été, et permettre de limiter les annulations en cas d'éventuelles mesures limitant le nombre de convives lors des réceptions, il est proposé aux conseillers de modifier les conditions de location de Remoulin pour cette année.

	Haute saison (du 1er mai au 15 octobre inclus)	Basse saison du 1er janvier au 30 avril et du 16 octobre au 31 décembre	toute l'année en semaine
location grande salle "les aigrettes" salle "les loutres" et 77 couchages le samedi	4 600 €	3 600 €	
grande salle "les aigrettes" et 53 couchages le samedi	Ouverture de la location pour 2021 2 600 €	2 600 €	
petite salle "loutres" avec 24 couchages le samedi	Ouverture de la location pour 2021 1 600 €	1 600 €	
nuitées supplémentaires	25 € par personne		
petite salle uniquement			350 €
séminaire grande salle			900 € le 1er jour 600 € les jours suivants

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_ Modifier la grille des tarifs comme indiqué ci-dessus pour 2021.

24. Modification des représentants de Merlevenez au Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Lorient (SCOT)

Rapporteur : Martine PARÉ

La commune de Merlevenez souhaite modifier ses représentants au SCOT.

Pour rappel :

Extrait des statuts du Syndicat Mixte arrêté par le Préfet la 26 mars 1999 :

« Le syndicat est administré par un syndicat composé de délégués élus à raison de 1 délégué par commune de moins de 5 000 habitants et d'1 délégué supplémentaire par tranche entamée de 5 000 habitants. Les communes ne disposant que d'un délégué désignent un délégué suppléant pouvant assister aux séances avec voix consultative en cas de présence du titulaire et avec voix délibérative en cas d'absence de celui-ci ».
(Deux délégués titulaires pour Kervignac et Plouhinec et 1 titulaire et 1 suppléant pour Merlevenez, Nostang et Sainte-Hélène)

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_ DE PROCÉDER à la désignation des représentants au Schéma de Cohérence Territoriale comme suit :

Commune	nom	prénom	statut (Titulaire/Suppléant)
Merlevenez	LE BLIMEAU	Didier	Titulaire
	TOSTENE	Carole	Suppléante (à la place de Mme Martine PARE)
Sainte-Hélène	CROGUENNEC	Jean-Yves	Titulaire
	PERREL	Christèle	Suppléant
Kervignac	LE FLOCH	Élodie	Titulaire
	THIEC	Yves	Titulaire
Nostang	GOURDEN	Jean-Pierre	Titulaire
	CONAN	Claude	Suppléant
Plouhinec	HEMONIC	Alexandra	Titulaire
	SANCHEZ	Stéphane	Titulaire

25. Renouvellement de la convention avec OCAD3E pour la collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (D3E)

Rapporteur : Jean-Pierre GOURDEN

La collecte et le traitement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E), dont les lampes usagées font partie, sont devenus des obligations réglementaires depuis le 15 novembre 2006, date à laquelle les éco-organismes ont été agréés pour assurer l'enlèvement et le traitement des D3E :

- Eco-systèmes et Recylum sont les éco-organismes qui définissent les conditions techniques et économiques de l'enlèvement respectivement des D3E et des lampes usagées en déchèterie,
- OCAD3E est l'éco-organisme coordonnateur qui définit les conditions de versement des soutiens aux collectivités et permet d'assurer la continuité du service en cas de défaillance.

Considérant que la Communauté de communes Blavet Bellevue Océan assure la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages ».

Considérant que la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) doit être effectuée en déchèterie de façon séparée et organisée en quatre flux, définis à l'annexe de l'arrêté du 30 juin 2009 relatif au registre national des producteurs : gros électroménager froid (GEM F), gros électroménager hors froid (GEM HF), écrans (ECR) et petits appareils en mélange (PAM).

Considérant qu'il doit y avoir une traçabilité sur le recyclage et le traitement de ce type de déchets.

Considérant que le renouvellement de la convention a pour objectif de régir les relations techniques et financières entre OCAD3E (organisme agréé pour les DEEE) et la Communauté de communes Blavet Bellevue Océan qui a mis en place un programme de collecte sélective de ces DEEE.

Considérant que le renouvellement de la convention garantit la continuité des enlèvements de DEEE sur la déchèterie et assure le versement des compensations financières dans les conditions du barème en vigueur.

Considérant que la convention avec l'organisme OCAD3E couvrira la période 2021-2026

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

- D'approuver le conventionnement avec OCAD3E pour la période 2021 - 2026 concernant la collecte et le traitement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) incluant les lampes usagées,
- D'autoriser la Présidente à signer les conventions et tout document se rapportant à cette affaire.

26. Informations au conseil communautaire

Atelier de projet de territoire : organisé le 24 avril toute la journée de 9h à 16h

27. Questions diverses

Lieu de tenue des prochains conseils communautaires : Le prochain conseil communautaire aura lieu à Merlevenez le mercredi 14 avril à 19h.

La séance est levée à 21 h15.

La secrétaire de séance,
Sylviane KERZERHO

La Présidente,
Sophie LE CHAT



